

# Vivre à Arbin

## Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°170.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 31 mai. 11 conseillers étaient présents à l'ouverture de la séance. Avaient donné pouvoir : Mmes Jeanneret et Verhague respectivement à M. Appratti et Mme Moulin et M. Dupont à M. Nardelli. Mme Pejoan est arrivée à 19h15 et n'a pas pris part au vote de la première délibération. A noter que la séance était ouverte au public dans la limite de 2 personnes. Le Maire a expliqué que le respect des mesures sanitaires impliquait une surface de 4m<sup>2</sup> par personne. La salle faisant 60m<sup>2</sup> le nombre de personnes se trouvait limité à 15. Il complétait en précisant que si l'ensemble du Conseil avait été présent le public n'aurait pu être accepté. Albinus, je te rappelle que lorsque les 15 conseillers sont présents, le Conseil siège en présence de 16 personnes avec la Secrétaire de Mairie. On fait quoi ? On procède à un tirage au sort ? Pour en finir sur ce sujet, 2 personnes souhaitant assister à la séance ont dû faire demi-tour... Comme suggéré pourquoi ne pas faire les réunions (pas si nombreuses) à la salle des fêtes ? Grand silence !

\*\*\*

Le compte-rendu de la séance du 22/03/2021 est adopté à l'unanimité des présents.

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : gratuité des salles communales pour les candidats aux élections départementales et régionales. Accord à l'unanimité des présents.

**1-Création de postes d'emplois saisonniers** : comme chaque année il y a lieu de prévoir l'embauche de personnel pour la période estivale afin de faire face au surcroît de travail. Plus de 10 candidatures ont été reçues. Le Maire propose la création de 4 postes sur la base de 35h/semaine tout en limitant la durée des missions, pour donner satisfaction au plus grand nombre, et sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre. Diantre !!! Que vont-ils faire au mois de novembre ? La plupart auront repris leurs études. Soit, accord à l'unanimité des présents

**2-Aménagement de la forêt communale d'Arbin** : il y a lieu de renouveler la convention qui lie la Commune à l'ONF pour la période 2020-2049. Il s'agit de l'analyse de l'état de la forêt, des objectifs et règles de gestion en concertation avec la Commune. La surface relevant de ce régime est de 44,37ha. Selon le Maire une bonne partie se trouverait sur la Commune de Montmélian. Accord à l'unanimité.

**3-Budget eau- Demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour le remplacement des postes de comptage** : sujet déjà évoqué lors du CM du 02/12/2019 (ma lettre 157/7). Initialement il s'agissait du remplacement de 340 postes complets vétustes pour 42 816,20€ HT. La facture grimpe à **58 651€** HT pour 400 postes. Albinus, tu as bien compris que tous les compteurs ne sont pas vétustes. Ce n'est, bien évidemment, pas le cas des nouveaux lotissements de la Commune. La finalité, pour Véolia, c'est de passer comme les fournisseurs de gaz et d'électricité à la télé relève. Gain de temps, certes, pour l'employé communal chargé de cette mission mais qui va facturer au client ? Incidence sur le prix du m<sup>3</sup> ? Aucune explication sur ce changement par rapport à 2019, bien au contraire, puisqu'en séance le Maire explique qu'il a fait

ajouter au devis les robinets d'arrêt et les clapets alors que ceux-ci figurent dans la délibération 36/2019. Accord à l'unanimité pour solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Département et de l'Agence de l'Eau et dérogation pour commencer les travaux sans perte du bénéfice des subventions éventuellement accordées. Accord à l'unanimité. Albinus, la compétence Eau passera, dans un avenir proche, à Cœur de Savoie tout comme l'assainissement. Où est l'intérêt de dépenser 60 000€ ?

**4- Vente de parcelles en ZI** : la Commune est propriétaire de plusieurs parcelles en ZI, rue de Pontvis entre les Ets Dominici et Savoie Carrelages. Il s'agit des parcelles : AD 123c, AD 123 e, AD 119b et AI 159c pour une surface totale de 2620m<sup>2</sup>. Les Pompes Funèbres Mouche de Chamoux sur Gelon souhaitent se porter acquéreurs pour s'y installer. Le Maire propose de vendre à **36€ TTC** le m<sup>2</sup> soit un montant de **94 320 € TTC**. Accord à l'unanimité, les frais de remblais et d'acte à la charge de l'acquéreur.

**5- Budget Eau-Admission en non-valeur** : suite au dépôt de bilan de la Sté ASB et à la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif il y a lieu de passer en non-valeur la somme de **233,15€** relative aux factures 2017 à 2020. Accord à l'unanimité.

**6- Budget Communal - Décision modificative N°1** : suite à son départ et à l'état des lieux il y a lieu de rembourser la caution au locataire de l'appartement sis 60 rue de la Roche du Guet soit : **555€**. Accord à l'unanimité.

**7- Gratuité des salles communales pour les candidats aux élections départementales et régionales (ajout à l'ordre du jour)** : il s'agit plus d'entériner un accord déjà donné puisque la première réunion a lieu le lendemain du Conseil soit le 01/06/. Le Maire indique, d'ailleurs, qu'il a donné son accord pour mettre gracieusement à disposition la salle du Conseil. 4 conseillers et une personne du public ayant manifesté leur désir d'assister à cette réunion si les candidats aux départementales viennent avec leurs suppléants il ne reste guère de place pour le public compte-tenu de la jauge évoquée en introduction. Sans commentaire. Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 19h40.

Albinus, à Arbin on est soumis à une sorte de démocratie d'entre soi. En effet il y a belle lurette que le Maire ne rend plus compte en séance du Conseil de ses décisions prises dans le cadre de ses délégations, et il faut se rendre sur place pour se rendre compte qu'il a pris un arrêté règlementant la circulation par alternat dans la Grande Rue entre le 14 et le 30 juin pour permettre à une entreprise de procéder à l'agrandissement du parking. Sauf erreur, ce dossier n'a jamais été évoqué en Conseil Municipal. Motif ? Dimensions ? Appels d'offres ? Coût ? Qu'en penses-tu ? Les élus, une fois n'est pas coutume, ne communiquent pas ! C'est pourtant notre argent qu'ils dépensent... Autre information, glanée sur Facebook celle-là, le Maire aurait attribué au « café associatif d'Arbin », un local du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie. Ne penses-tu pas qu'on vit là une gestion communale formidable !

A bientôt,

Ton ami Nicolas

Juin 2021